

Votre  
Association  
a posé des  
questions  
Et les réponses  
sont dans  
ce Bulletin

**ASSOCIATION  
DES RETRAITÉS  
DE LA BANQUE  
LAURENTIENNE  
ET DE SES  
FILIALES  
PARTICIPANTES**

*Créée en 1990*

Un petit groupe de retraités n'a pas reçu d'écrit de la banque et ne fait pas partie du groupe dont le régime à prestations déterminés a été transféré à la BMO Assurance,

Il n'y a donc aucun changement aux termes et conditions que ces retraités ont présentement.

Leur pension leur sera versée comme avant, soit le 15 de chaque mois.

Voir en page 4 les explications de la banque.



Association des retraités de la  
**Banque Laurentienne**  
et de ses filiales participantes

# Bulletin

ÉDITION SPÉCIALE  
AUTOMNE 2021

## **Achat De rentes collectives de BMO Assurance pour les retraités actuels des trois régimes de retraite à prestations déterminées**

L'achat de rentes collectives au groupe BMO Assurance pour les retraités actuels amène son lot de questions, d'incertitudes et d'émotions, dès les premiers jours, l'Association, s'est intéressée à ce qui adviendrait des retraités.

Au départ le conseil a créé un groupe de 5 retraités: Yvon C. Rivard, Marcel Bédard, Léo Labelle, Louis-Gilles Faucher et Claude Monarque.

La Pandémie a changée nos plans car une présentation complète à l'Assemblée générale annuelle était prévue en octobre, à laquelle la banque devait venir répondre à vos questions....

Au moment d'écrire ce bulletin les rassemblements de groupe comme le nôtre, ne sont pas permis par nos Gouvernements. Il est donc impossible de vous faire une présentation de vive voix.

Mais afin de vous donner quelques réponses à vos questions, Léo Labelle, ancien membre du conseil avec deux membres du conseil, Louis-Gilles Faucher, vice-président et Claude Monarque, président, ont fait une synthèse des questions qui pourraient nous intéresser et les avons posées à la banque.

Dans ce cahier nous vous présentons l'intégrale des questions posées par L'Association et les réponses obtenues par les personnes responsables de La Banque Laurentienne. Nous tenons à remercier la bonne collaboration des dirigeants des ressources-humaines de La Banque Laurentienne.

### LE CONSEIL

# Achat de rentes collectives de BMO Assurance

(\*) Question de l'Association et réponses de la Banque Laurentienne

**Q : Pour quelle raison la Banque a décidé d'acheter des contrats de rentes collectives.**

**R :** La Banque vise à simplifier ses processus et de réduire les risques auxquelles elle s'expose. Ainsi, l'administration d'un volume important de rentes pour une entreprise de notre taille est difficile et coûteuse administrativement. La BLC n'a pas le personnel pour administrer efficacement autant de rentes. Ainsi, l'accord conclu avec la Banque de Montréal (BMO) est bénéfique pour nos opérations et permettra de garantir un bon service à tous les retraités, incluant ceux qui continueront d'être administrés par la BLC.

La BLC continuera d'administrer un volume plus petit de rentes tandis que la majorité des retraités seront entre bonnes mains auprès de BMO, soit une grande banque canadienne possédant une solide expertise dans la gestion des prestations de retraite.

Il est important de noter que la BMO est une grande banque canadienne très solide financièrement et de taille beaucoup plus importante que la BLC. Ils ont ainsi la capacité technologique et le personnel pour gérer de manière efficace et à long terme les prestations de retraite des retraités de la BLC.

**Q : Quels sont les avantages et/ou les désavantages pour le retraité d'acheter des rentes pour retraités, et aussi quels sont les avantages ou désavantages pour la banque.**

**R :** Il n'y a aucun désavantage pour les retraités. Notre équipe des ressources humaines a travaillé avec l'équipe de la BMO afin de transmettre tous les détails pour chacune des rentes de nos retraités. Ainsi, nous leur avons communiqué toutes les prestations actuelles ainsi que les prestations en cas de décès, comme par exemple, la réversibilité de la rente au conjoint, s'il y a lieu. Tous les détails et ententes de retraite de chacun des dossiers ont bien été documentés auprès de la BMO et seront respectés.

Le seul changement est concernant la date de paiement, qui est devancé au 1<sup>er</sup> du moins au lieu du 15 de chaque mois.

Pour la BLC, l'avantage est de réduire l'administration liée aux rentes. Nous avons une petite équipe RH pour nous occuper des employés actifs et retraités. Ainsi, en réduisant le nombre de rentes à administrer, la Banque sera plus efficace. Comme indiqué à la question précédente, nous avons sélectionné un partenaire qui a la taille et la technologie nécessaire pour administrer efficacement les rentes de nos retraités.

**Q : Avant les retraités avaient un régime de retraite à prestations déterminées et maintenant nous aurons une rente collective. En quoi consiste la rente collective.**

**R :** Les retraités reçoivent une rente qui a été financée par l'entremise d'un régime de retraite à prestations déterminées. Le terme « rente collective » n'est pas un changement à ce que le retraité reçoit. C'est un terme pour signifier que les rentes ont été achetées collectivement (en groupe – pour une grande majorité des retraités).

**IMPORTANT :** Aucun changement n'est apporté au droit/la rente du retraité suite à l'achat de rentes.

**Q : Nous connaissons BMO, « la banque » mais la BMO assurance est-elle garantie à 100% par, La Banque BMO.**

**R :** En tant que membre de BMO Groupe financier, BMO Assurance s'appuie sur un héritage qui s'est constitué depuis 1817. Ainsi, BMO Assurance fait partie intégrante de la BMO Groupe financier. Vos rentes sont donc entre très bonnes mains, dans une grande banque canadienne.

**Q : ASSURIS qui est une organisation à but non lucratif en vertu de la réglementation fédérale canadienne visant à protéger les titulaires de polices d'instruments d'assurance-vie au cas où une compagnie d'assurance-vie comme BMO Assurance deviendrait insolvable.**

**On nous dit avoir une assurance double de \$2000.00 + \$2,000.00. Si Assuris doit procéder aux remboursements en quoi consiste ce 2000\$ + 2000\$? Et quand devront s'enclencher les paiements.**

**R :** Assuris est une société à but non lucratif qui protège les assurés contre la perte de prestations résultant de l'échec financier d'une compagnie d'assurance membre. Les deux compagnies BMO Assurance (BMO Société d'assurance-vie et BMO Compagnie d'assurance vie) sont membres d'Assuris. Les détails sur la couverture d'Assuris sont disponibles à [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca) ou en composant le 1-866-678-1225.

# Achat de rentes collectives de BMO Assurance

Suite...

Dans le cas très peu probable d'une faillite de BMO Assurance (soit la faillite des deux compagnies d'assurance-vie), Assurés entreprendra de transférer vos rentes à une compagnie d'assurance-vie solvable et en bonne santé financière. Ainsi, advenant une faillite, vos rentes sont tout de même garanties, ce qui est une protection additionnelle, qui n'était pas offerte avant l'entente avec la BMO.

Puisque BMO Assurance détient deux compagnies d'assurance-vie, vous êtes éligible à être couvert par deux couvertures d'Assurés, appelées « protection double », c'est-à-dire recevoir au moins le maximum entre 85 % de vos prestations prévues et 4 000 \$ par mois. Ainsi, c'est pourquoi certains d'entre vous ont reçu deux certificats de rentes dans la trousse de bienvenue de BMO.

En résumé, cette protection est un ajout très intéressant pour les retraités et celle-ci protège encore plus votre rente. Votre rente est assurée à 100% si elle est de 4 000 \$ par mois ou moins (48 000 \$ par année).

**Q : Pourquoi et pour quelle raison un petit nombre de retraités ne font pas partie de la transaction avec BMO Assurance et que leur régime de pension doit rester avec La Banque Laurentienne.**

**R :** Environ 120 cas avec des rentes ayant des particularités plus complexes ne font pas partie de l'achat de rentes. Dans une transaction comme celle-ci, notre objectif était de simplifier le partage d'information et il a été conclu qu'il serait plus simple et efficace pour la BLC de continuer à administrer certaines rentes. Cette décision ne vient en rien affecter vos droits. Nous avons pris cette décision dans le but de simplifier le processus tout en nous assurant que la BLC et la BMO puissent offrir les mêmes conditions et une belle expérience à tous nos retraités.

De plus, toutes les retraites après le 1<sup>er</sup> mars 2021 ne font pas partie de l'achat de rentes, car c'est à cette date que nous avons compilé les informations pour la transaction. Ainsi, les retraites du 1<sup>er</sup> mars 2021 sont incluses, mais pas celles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Finalement, les rentes du régime supplémentaire de retraite pour les Officiers supérieurs désignés ne font pas partie de l'achat de rentes

**Q : mensuellement recevrons-nous un bulletin ou relevé de rentes ou rentes collectives comme nous le recevons actuellement de la banque. (Ré : impôt provincial et fédéral ou autres)**

**R :** Non, vous ne recevrez plus cette information par la poste, mais plutôt en ligne. Néanmoins, le T4 continuera d'être envoyé par la poste une fois par année par BMO (à l'exception de cette année ou deux T4 seront envoyés – Par BMO et par la BLC).

**Important :** Une lettre contenant un nom d'utilisateur et un mot de passe temporaire sera envoyée dans les prochaines semaines par BMO afin que ceux-ci accèdent à leur dossier personnel (en ligne).

Dans leur accès personnel, ceux-ci auront l'information sur les rentes payées, l'impôt prélevé, l'accès au T4 une fois qu'il sera produit, etc.)

*(\* ) Nous rappelons que l'Association des retraités de La Banque Laurentienne et de ses filiales participantes n'est pas le représentant de tous les retraités de la banque. Nous représentons les membres retraités-adhérents à notre Association, soit environ 30% de tous les retraités de la banque.*

*Pour votre information, le volet fonds de pension présenté habituellement à l'assemblée générale n'est pas une obligation de l'Association, mais un bon vouloir des membres du conseil de s'intéresser à des sujets importants et d'en faire profiter ses membres comme il le fait depuis le début de sa création ou presque.*

*Finalement, si un membre sent le besoin d'obtenir plus de réponse que ce bulletin peut en donner, il a toujours la possibilité de contacter la banque en tout temps et de poser les questions qui lui conviennent.*

*Les coordonnées du Centre d'appel des ressources-humaines de La Banque Laurentienne et de BMO Assurance apparaissent à la dernière page de ce bulletin spécial.*



Association des retraités de la  
**Banque Laurentienne**  
et de ses filiales participantes  
*30<sup>e</sup> & 1 AN PLUS TARD*

Pour rejoindre l'Association

Courriel : [retraitesbanquelaurentienne@videotron.ca](mailto:retraitesbanquelaurentienne@videotron.ca)

Pour rejoindre un membre du conseil:

Claude Monarque	Président	514 703-9758
Louis-Gilles Faucher	Vice-président	514 983-0288
Lise-Andrée Girard	Trésorière	514 445-7974
Johanne Jobin	Secrétaire	514 894-6014
Claude Arvisais	Directeur	450 435-3648
Denis Paquette	Directeur	438 274-6688
Francine Landry	Directrice	438 380-1380
Robert Plante	Directeur	438 395-6841
François Dupont	Directeur	514 356-0998



Pour rejoindre le Centre d'appel des ressources-humaines

Téléphones : 1 866 806-6007

Courriel : [cerh@banquelaurentienne.ca](mailto:cerh@banquelaurentienne.ca)

Pour rejoindre la division des rentes collectives

Téléphones : 1 855-208-3686

Courriel : [divisionrentescollectives@bmo.com](mailto:divisionrentescollectives@bmo.com)

(\*) L'Association des retraités de La Banque Laurentienne et de ses filiales participantes, se dégage de toutes responsabilités concernant les réponses contenus dans ce bulletin spécial.

Chaque retraité est en droit de contacter directement la Banque Laurentienne ou la BMO Assurance pour valider ou confirmer certaines questions en rapport avec à ce bulletin spécial.

**Une Association  
qui favorise des  
liens d'amitiés et  
le rassemblement  
de ses membres**



▶ **CRÉÉ EN 1990**

▶ **565 MEMBRES**

▶ **9 membres au conseil**

▶ **6 Collaborateurs**

▶ **Près de 25 activités  
par année**

